

rale, les propositions de la sous-commission seront modifiées. La majorité conservatrice ne doit rien voter qui soit une affirmation et une consolidation de la République.

le prétendant et les querelles de parti. Restons sur cette impression purement humaine et toujours attendrissante.

Orateur de Chislehurst :
Le visage de Napoléon III est calme, et ne porte nullement les traces de souffrances. Près de lui veillent successivement, se relevant de 3 heures en 3 heures, MM. le duc de Bassano, Conneau, Devillers, Clary, Corvisart, Piétri et Filon. L'autopsie a été faite hier. Selon les uns la pierre trouvée dans la vessie aurait la forme et la grosseur d'un marron, selon les autres celle d'un œuf de poule petit et allongé. Un journal dit que les médecins, lors de l'opération, auraient avec l'instrument chargé de brayer le calcul perforé la vessie, et que c'est cet accident qui aurait amené la mort.

D'après le *Sicéte*, le maréchal de Mac-Mahon se serait rendu hier à la présidence, pour faire part à M. Thiers de l'effet produit sur l'armée par la mort de Napoléon III. Le maréchal aurait dit : « Peut-être y a-t-il des officiers bonapartistes, mais dans l'armée il n'y a pas de parti bonapartiste. Après comme avant, l'armée est tout entière dévouée au régime légal et on peut compter sur elle pour le défendre, si jamais il était menacé. »

Le *Temps* a reçu de Corse, hier, 11 janvier, la dépêche suivante :
« La nouvelle de la mort de Napoléon a été accueillie en Corse avec calme. Des députations partent de Bastia et d'Ajaccio pour Chislehurst. La maison de la famille Bonaparte, à Ajaccio, est tendue de noir. Lundi aura lieu un service funèbre. »

Ajoutons quelques détails à ceux que nous avons déjà donnés ci-dessus : M. Mocquard, notaire de la famille impériale, mandé à Chislehurst, est parti hier soir ainsi que M. Schneider, ancien président du Corps législatif.

La *Liberté* assure ce soir que l'inflammation causée par les calculs de la vessie s'étendait jusque dans les reins.

L'*Espérance nationale* à Paris, le *Messager du midi*, le *Journal de Bordeaux*, l'*Union bretonne*, le *Journal d'Angers*, l'*Union méridionale de Toulouse*, en province, paraissent encadrés de noir.

On dit que M. Thiers aurait annoncé son intention d'accorder l'autorisation d'assister aux obsèques de Napoléon III à tous les officiers et à tous les fonctionnaires civils qui la demanderaient.

D'autre part, on affirme que cette autorisation ne serait accordée qu'aux officiers ayant fait partie de la maison militaire de l'empereur.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 11 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures 15 minutes.

Adoption du procès-verbal.
Il est procédé au tirage au sort des bureaux. Cette opération est terminée à 3 heures 10 minutes.

Reprise de la discussion du projet concernant le rétablissement du conseil supérieur de l'enseignement.

M. **Beaussire** développe un contre-projet tendant à établir une ligne de démarcation entre l'enseignement public et l'enseignement libre, en ce sens que les autorités préposées à l'enseignement public n'aient aucune juridiction sur l'enseignement libre, dont la surveillance serait placée dans les

attributions du ministère de l'intérieur.

A cette fin, l'orateur propose la création, pour l'enseignement libre, d'un conseil supérieur spécial.

Quelques instants après être descendu de la tribune, M. **Beaussire** remonte pour annoncer qu'il retire son contre-projet et se rallie à celui de M. Delorme.

M. **A. Delorme** vient développer un contre-projet portant :

1° Création d'un Conseil supérieur de l'enseignement libre ;

2° Création d'un Conseil supérieur de l'enseignement public, comprenant douze membres nommés pour neuf ans par le président de la République.

Ce second Conseil prononcerait en dernier ressort sur les affaires contentieuses relatives à l'obtention des grades et au concours devant les facultés. Le premier Conseil exercerait seulement un contrôle.

L'orateur insiste sur la nécessité d'assurer d'une façon absolue la liberté de l'enseignement, aussi revendique-t-il la liberté absolue pour les deux Conseils. Il termine en demandant le renvoi de son contre-projet à la commission.

M. **le duc de Broglie**, rapporteur, combat l'idée de séparer l'enseignement libre de l'enseignement public, et croit que cette démarcation serait nuisible à l'Université et au pays.

M. **A. Delorme** insiste pour le renvoi de son contre-projet à la commission.

M. **Jules Simon** ne repousse pas le principe de l'amendement Delorme.

M. **de Salvandy** appuie le renvoi du contre-projet à la commission.

Mis aux voix, le renvoi n'est pas prononcé.

M. **le duc de Broglie** propose, sur l'art. 1^{er} de la commission, à l'Assemblée de renoncer d'introduire dans le conseil d'enseignement des conseillers d'Etat, un membre de l'armée et de la marine.

M. **le ministre de la guerre** accepte cette modification en ce qui le concerne.

Lundi suite de la discussion.
La séance est levée à 6 heures.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

L'ordre du jour de notre Chambre de commerce, pour la séance de lundi, doit être rectifié comme suit :

1° Avis à émettre sur le comblement partiel de l'ancien canal.

2° Budget de la Chambre de Commerce.

3° Question des droits compensateurs.

4° Communication relative à l'Institut industriel et à la société industrielle du Nord de la France.

5° Question relative au Chemin de fer.

6° Diverses autres communications.

Le Maire de la ville de Roubaix informe les contribuables en retard du paiement de la taxe sur les chiens, que le porteur de contraintes est chargé de les poursuivre par voie de garnison collective.

Roubaix, le 12 janvier 1873.

J. DEREGNAUCOURT.

En vertu d'une ordonnance de M. le premier président de la Cour d'appel de Douai, les assises du département du Nord s'ouvriront à Douai le lundi 3 février prochain, sous la présidence de M. Sauvage, conseiller.

MM. Deschotet Dubrulle, conseillers, siégeront comme assesseurs.
Les assises du Pas-de-Calais s'ouvriront le même jour à St-Omer.

Le *Journal officiel* annonce que le décret de convocation publié hier s'applique au Conseil général du département des *Côtes-du-Nord* et non au Conseil général du *Nord*.

VOLONTARIAT D'UN AN. — EXAMENS. — Par suite de la décision de M. le ministre de la guerre qui a prolongé jusqu'au 20 janvier courant la session des examens, les commissions se réuniront de nouveau à la préfecture le 18 de ce mois, à 9 heures du matin.

La liste supplémentaire des inscriptions sera close le 17 à 4 heures; les jeunes gens intéressés devront en conséquence déposer leurs pièces à la préfecture (secrétariat général) avant cette date.

Le maire de Tourcoing informe les jeunes gens originaires de cette ville, que deux bourses de frais d'études à l'Institut industriel, agronomique et commercial du Nord de la France, seront accordées à ceux qui obtiendront les deux premiers numéros de classement, dans les examens qui auront lieu le 20 janvier 1873, à deux heures de relevée, à l'Institut, rue du Lombard, n° 2, à Lille.

Ces examens porteront sur les matières comprises dans le programme des études de l'enseignement secondaire spécial des lycées et collèges communaux.

Les deux candidats admis pourront, selon leur vocation, choisir entre les écoles industrielles, agronomiques et du commerce.

Un bijoutier de notre ville, Joseph D... âgé de 33 ans et demeurant rue St-Honoré, a quitté Roubaix en emportant 10 montres dont 3 en or, qui lui avaient été confiées pour réparation.

On croit que cet individu s'est dirigé vers la Belgique, son pays.

La police a arrêté hier un commissionnaire public, Louis H..., pour détournement d'une somme de 15 fr.

Le *Propagateur* signale une manœuvre odieuse des fraudeurs.

Les cultivateurs de nos environs, qui envoient leurs domestiques, comme on dit, à *tonneaux*, à Lille le matin de bonne heure, ne sauraient trop leur recommander de veiller, au départ de la ferme, et surtout avant d'arriver au bureau de l'octroi, si leur chariot ne contient que des tonneaux.

Il vient d'être établi que les fraudeurs d'alcool, profitant de l'obscurité, jettent sur les chariots, à l'insu des conducteurs, des sacs contenant des vessies remplies d'alcool. Tant mieux pour eux si leur fraude n'est pas découverte.

Une fois le véhicule entré en ville, ils enlèvent le sac, et tout est dit. Si, au contraire, les employés le saisissent, c'est le cultivateur qui est responsable. Le conducteur a beau se défendre, l'administration ne veut et ne peut en somme rien entendre. En ce cas, c'est une affaire d'environ 2,000 fr. pour celui qui est victime des manœuvres des fraudeurs.

Il y a quelques jours, un honorable cultivateur de Lomme a transigé pour 1,500 fr., et la saisie dont nous avons parlé hier va causer les mêmes désagréments à un cultivateur de la même commune.

Société d'Alsace-Lorraine.

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

On demande :

- 1° Un bon encolleur pour mérinos ;
- 2° Un bon contre-maître de filature de laine peignée, pour l'Espagne ;
- 3° Un bon mécanicien pour banc à broches, qui a travaillé chez M. Schlumberger ou Koechlin ;
- 4° Un bon mécanicien pour travailler au montage des renvideurs, qui a tra-

vaille chez Schlumberger ou Grün, à Guesbwiller, ou chez Koechlin et C^o, à Mulhouse, ou encore chez Shehlin, à Bitschwiller ;

5° Un jeune homme mécanicien, qui a travaillé aux métiers renvideurs ;

6° Des ouvriers tisserands ;

7° 6 bons menuisiers.

K. C. demande la direction d'une filature de coton.

C. K. demande à diriger une filature de lin et carderie.

P., un employé aux écritures, demande un emploi.

Bons certificats.

E. H..., un contre-maître de lavage et lisseuse, demande un emploi comme contre-maître, sortant de chez M. Koechlin, Schwartz et C^o, à Mulhouse.

S'adresser chez M. Schmidt, rue des Fondateurs.

La Société d'Alsace-Lorraine de Roubaix annonce que M. Gabriel, pédicure de son état, et père de trois enfants, vient d'arriver en cette localité.

Il se recommande à l'obligeance de la ville et des environs pour lui procurer du travail ; il se rendra à domicile. Ne voulant pas perdre sa nationalité, il s'est vu obligé d'abandonner sa position et sa clientèle. Aujourd'hui, il se trouve presque sans ressources.

S'adresser à M. Gabriel, rue d'Inkermann, 32.

Etat-civil de Roubaix.

NAISSANCES

11 janvier. — Angélique Merckx, rue Saint André. — Emile Michon, rue de la Chapelle-Carette. — Stéphanie de Watrion, aux 3 ponts. — Marie Mouchaux, rue des Longues-Haies. — Léon Brisoux, rue de Soubise. — Marie Dierx, Epeule. — Louis Wagnon, rue de Lille. — Laure Deweere, rue d'Espagne. — Jeanne Noyon, rue des Fossés. — Irma Boudin, au petit Beaumont. — Alphonse Herremann, rue Delattre. — Céline Bergeron, à l'Epeule. — Adèle Salembier, rue de la Vigne. — Marie Devos, rue de la Longue Chemise.

MARIAGES

11 janvier. — Charles Boddart, 29 ans, commis-négociant, et Julie Corsin, 24 ans, sans profession. — Jules Lepert, 28 ans, employé de commerce, et Marie Werquin, 26 ans, couturière. — Emile Jacquart, 21 ans, monteur de chaînes, et Adèle Lefebvre, 23 ans, journalière.

DÉCÈS

Zulma Simoens, 2 mois, rue des Filatures. — Gustave Mathon, 59 ans, mécanicien, au Fontenoy. — Flore Delecroix, 2 ans, rue de Lannoy. — Clarisse Farinaux, 70 ans, couturière, à l'Hôpital. — Hennebaut, présenté sans vie, aux 3 Ponts. — Louis Vaux, 42 ans, tisserand, à l'Hôpital.

M. C. New fils, élève de l'Université de Moers, diplômé de la faculté de Meuwied, a l'honneur de prévenir M. M. les employés de commerce de la ville qu'à partir du 20 janvier 1873, il fera chaque soir, à son domicile, rue du Moulin, un cours de langue allemande. Par une méthode qui lui est particulière M. New s'engage à mettre ses élèves à même de traduire toute correspondance commerciale dans un délai de 4 mois.

La modicité du prix permet à tout le monde de suivre ce cours et les personnes désireuses d'y assister peuvent se faire inscrire chez le professeur jusqu'au 18 janvier.